

---

## Création de l'AP<sup>3</sup>

---

En 1983, des praticiens issus d'institutions belges décident de réfléchir ensemble sur le difficile problème posé par les personnes polyhandicapées et se proposent d'établir un corpus de connaissances à partir de leur expérience « sur le terrain » avec des enfants polyhandicapés.

Des membres du personnel de neuf institutions de la communauté française de Belgique forment un groupe de travail qui se réunit une fois par mois.

En 1984, ce groupe aborde un sujet « brûlant » pour les professionnels, c'est-à-dire une participation des parents aux actes éducatifs et thérapeutiques, une participation de ces derniers aux réunions d'évaluation, le rôle que peuvent jouer ces parents lors de l'admission de l'enfant dans l'institution et des contacts avec les professionnels.

Au mois de décembre 1986, débute une recherche menée par une équipe pluridisciplinaire composée d'une psychologue, d'une éducatrice, d'une enseignante et d'une ergothérapeute . Cette recherche est coordonnée par le CEFES ( Centre de'Etude et de Formation pour l'Education Spécialisée).

Cent-soixante praticiens, issus de diverses institutions francophones et une cinquantaine de parents collaborent à cette étude . Des liens se créent entre eux lors de ces rencontres.

Un certain nombre de réponses sont apportées, mais ce sont principalement des problèmes communs aux professionnels et aux parents qui sont soulevés :

1. l'absence de services d'accompagnement et d'aide aux parents
2. l'inadéquation des structures primaires et secondaires
3. le rejet du sujet gravement handicapé de la plupart des institutions belges
4. l'inexistence de statut spécifique de la personne polyhandicapée.

En octobre 1987 sont organisées les premières journées Européennes d'Etude sur la Personne Polyhandicapée à l'initiative du CEFES, du groupe de travail et en collaboration avec plusieurs institutions belges, un groupe de parents, l'Université Libre de Bruxelles, l'International Cerebral Palsy Society et la Communauté Européenne.

A la suite de ces journées Européennes, des parents et des professionnels décident de continuer le travail, pour ne pas dire le « combat ». Une association sans but lucratif est fondée en février 1988 : l'Association des Parents et des Professionnels autour de la Personne Polyhandicapée, en abrégé l'AP<sup>3</sup>.